

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Lettre de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec à Mgr l'Evêque de Saint-Hyacinthe, 657. — Apostolat de la prière, 659. — Cause matrimoniale, 659. — Franc-maçonnerie, 660. — Le discours du P. Coubé, 660. — F. Coppée et le P. Ollivier, 661. — La variole, 663. — Un sermon où l'on ne dort pas ! 664. — Réforme de l'orthographe et de la syntaxe, 664. — Nationalisme, Catholicisme, Révolution, 667. — Le drapeau, 667. — L'Archiduc François-Ferdinand d'Autriche, 670. — Fête de Notre-Dame du Sacré-Cœur à Sillery, 671. — Calendrier, 672. — Memento hebdomadaire, 672.

LETTRE DE SA GRANDEUR

MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

A

Monseigneur l'Evêque de Saint-Hyacinthe

Archevêché de Québec, 27 mai 1901.

A Sa Grandeur Monseigneur Decelles,

Evêque de Saint-Hyacinthe.

Monseigneur,

Notre vénéré Mgr Moreau vient donc de s'éteindre ! Cette triste nouvelle m'est arrivée en visite pastorale et m'a causé grande surprise et vif chagrin. Je savais ce cher Evêque sérieusement affaibli, mais non pas en prochain danger de mort. La sincère vénération que je professais pour l'illustre doyen

de notre épiscopat canadien français, me fait déplorer amèrement sa disparition de la scène religieuse de notre pays.

Quelle noble et sainte figure d'évêque que celle de Mgr Moreau ! Il me paraîtrait difficile de trouver une tache dans le cours de sa longue administration et même de sa vie entière.

Inviolablement attaché au Saint-Siège, toujours attentif à en suivre les enseignements et la direction, il était pour son clergé et pour son peuple l'écho fidèle des doctrines romaines. Il a travaillé énormément malgré la faiblesse ordinaire de sa santé ; ses documents épiscopaux sont nombreux, remarquables à tous égards, d'une grande clarté et d'une onction merveilleuse ; on ne pouvait le lire, on ne pouvait l'approcher sans songer à devenir meilleur, sans ressentir comme un rayonnement de sa vertu solide et de sa belle âme. C'était bien le véritable homme de Dieu, tout entier à son devoir, tout dévoué à ses chères ouailles. Je le vénère comme un saint et il me semble que si le Souverain Pontife le connaissait comme nous, il serait enclin à le béatifier bientôt.

C'est une grande et douloureuse perte pour le clergé et le peuple de Saint-Hyacinthe, pour notre épiscopat et pour le Canada catholique tout entier.

Vous allez, Monseigneur, recueillir cette brillante succession, vous voilà Evêque de Saint-Hyacinthe, Evêque d'un des plus importants diocèses de notre pays. Je n'ai aucune inquiétude ni à votre endroit, ni à l'endroit de vos fidèles ; vous êtes déjà connu, grandement apprécié, attendu et chéri de tous. Depuis plusieurs années vous étiez principalement l'Evêque *du dehors* ; maintenant vous le serez aussi *du dedans* ; votre expérience, votre zèle prudent et éclairé, votre dévouement aux intérêts de votre peuple, votre attachement au Vicaire de Jésus-Christ nous donnent l'absolue et consolante certitude que les nobles traditions de l'église de Saint-Hyacinthe seront fidèlement maintenues. Il ne me reste qu'à vous dire du fond du cœur : *Ad multos fastuosissimosque annos !*

Je regrette vivement de ne pouvoir assister aux funérailles de notre regretté Mgr Moreau, non plus qu'à la cérémonie de votre installation. Mon Vicaire Général, Mgr Marois, y sera pour me représenter et vous offrir, avec mes sincères condoléances, mes meilleurs souhaits de bonheur et de fructueuse carrière.

Veillez agréer, cher et vénéré Seigneur, l'expression de mes sentiments les plus fraternellement dévoués en N.-S.

† L.-N. Archevêque de Québec.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT LE MOIS DE JUIN

Divin Cœur de Jésus, je vous offre par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, afin que le règne du Sacré-Cœur s'établisse de plus en plus sur la terre.

Résolution apostolique : Faire régner le Sacré-Cœur en nous et hors de nous.

Cause matrimoniale

La Cour supérieure, siégeant en révision à Montréal, a rendu jugement, en mai dernier, dans une cause substantiellement identique à celle de Delpit Côté.

Sommaire de la cause : Joseph Degré et une demoiselle Du-rocher, tous deux mineurs, résidant à Saint-Alphonse de Granby, sont allés se marier devant un ministre protestant, à East Franklin, dans le Vermont, en 1891, et sont revenus dans leur paroisse où ils ont vécu ensemble pendant huit ans. Le mariage n'ayant pas été heureux, la femme a demandé à l'autorité ecclésiastique d'en déclarer la nullité. Mgr Decelles, coadjuteur de Saint-Hyacinthe, après un procès canonique, a rendu un décret comportant que le mariage était nul, eu vertu de l'empêchement de clandestinité. La cause a été portée ensuite à la Cour supérieure. Mais le juge Lynch décida que le mariage était valide et renvoya la demande en nullité.

La Cour de révision composée des juges Mathieu, Curran et Lemieux, a cassé ce jugement à l'unanimité, et déclaré le mariage nul, parce qu'il a été célébré clandestinement, par un autre ministre que le propre curé des parties contractantes. Dans la

province de Québec, c'est le Code civil qui fait loi en matière matrimoniales, et non le droit commun anglais, comme le prétendent les juges Lynch et Archibald.

Franc-Maçonnerie

La Franc-Maçonnerie, condamnée la première fois par Clément XII en 1738, par Benoît XIV en 1751, par Pie VII en 1821, par Léon XII en 1825, par Pie VIII en 1829, par Grégoire XVI en 1832, par Pie IX en 1865 et par Léon XIII le 20 avril 1884, la Franc-Maçonnerie, qui paraît aujourd'hui si puissante, qui impose sa volonté aux gouvernants et à la plupart des chefs d'État, qui s'agite plus que jamais dans les pays catholiques, sera vaincue comme Satan, son chef suprême.

Le discours du P. Coubé

Il est vivant et enlevant, ce discours, dit *l'Univers* : on comprendra en le lisant l'effet qu'il a produit sur l'immense auditoire groupé en ce lieu béni. Il contient, certes, de bons conseils. De plus, quoi qu'en disent certains journaux, l'orateur a gardé le terrain constitutionnel. On peut discuter de l'opportunité, on peut se demander si telle ou telle parole était en situation, mais quant au droit légal il n'y a rien à reprendre.

L'appel très licite de l'orateur à l'action électorale pour la défense de la liberté religieuse, devait exciter la colère de toute la presse ennemie. Il fallait s'y attendre et cela, en somme, importait assez peu. Mais cette fois encore nous avons vu, nous voyons des journaux, dont nous ne voulons pas attaquer les intentions, jeter du pétrole sur ce feu. Ils ne se bornent pas à signaler, à repousser les outrages, les mensonges, les infamies de la basse presse révolutionnaire ; ils partent en guerre non seulement contre les ennemis absolus, mais aussi contre les républicains modérés que les iniquités du ministère actuel ont rapprochés des hommes d'ordre et de foi. Ne voient-ils pas, ces journaux, qu'ils font de la sorte le jeu de l'ennemi ? Nous les prions d'y réfléchir.

F. Coppé et le P. Ollivier.

Lors de l'anniversaire de l'incendie du Bazar de la Charité, a eu lieu l'inauguration de la chapelle édiflée sur l'emplacement du sinistre.

“ Au lendemain du tragique événement, dit à cette occasion M. François Coppé, un moine très éloquent prononça, du haut de la chaire de Notre-Dame et devant un monde officiel, des paroles audacieuses et profondes. L'occasion lui sembla opportune, que dis-je ? providentielle, de faire passer, sur le front de ces hommes pleins d'orgueil et de passions éphémères, le souffle de l'infini, et de leur montrer, au bout du chemin sur lequel ils poursuivaient leurs misérables ambitions, l'effrayant abîme de la souffrance et de la mort. Il osa dire des mots terribles, il parla de justice vengeresse, de sacrifice expiatoire, de sommations faites par la puissance suprême au siècle impie et révolté.

“ On se rappelle les protestations. Quelques-uns sentirent peut-être alors un frisson d'angoisse sous leur habit de cérémonie ou leur uniforme chamarré, mais, loin d'avouer cette minute de trouble, ceux-là probablement se montrèrent les plus indignés. . . .

“ Au fatalisme impuissant, le moine eut raison de rappeler qu'il existe une justice supérieure à la raison humaine, qu'un malheur public tel que ce fameux incendie et l'horrible mort de tant de pures victimes n'est possible que par l'ordre de cette justice, et que la nation et la société qui subissent une pareille épreuve, doivent faire leur examen de conscience et se demander s'il n'y a pas là une punition obscure et un avertissement mystérieux.

“ Cet avertissement ne fut pas entendu. . .

“ Et maintenant toutes les forces sociales sont sapées, minées et menacent ruine : la famille, déjà si ébranlée par le divorce, et dans laquelle le père ne sera bientôt plus maître de l'éducation de ses enfants ; l'armée, où s'introduisent peu à peu la discorde, la délation, le mépris de la hiérarchie et de la discipline, et qu'une prochaine diminution du temps de service va réduire à l'état de milice quelconque ; la religion surtout, car tout catholique est désormais suspect, et l'on a forgé contre les ministres de Dieu un arsenal complet de lois persécutrices.

“ Le droit de propriété lui-même, qui pourtant est défendu chez l’homme par le plus élémentaire et le plus antique des instincts, n’est plus sérieusement garanti. Demain, peut-être, un gouvernement sans nom s’emparera du bien des congrégations, qui est, en majeure partie, le trésor de la charité, la réserve des pauvres, en attendant qu’il “ socialise ”, c’est-à-dire qu’il confisque les mines et les grandes usines. Ce parti ou, pour mieux dire, cette bande, qui a fait main basse sur la France et l’exploite à son seul profit, met les finances au pillage, et les prolétaires — plus à plaindre que jamais, car leur misère augmente en ce monde et on leur a ravi l’espérance en une autre vie — se comptent pour l’imminente guerre sociale.

“ Dans leur engourdissement de jouisseurs, que secoue parfois un délire d’impiété, nos maîtres restent sourds aux voix avinées qui chantent la *Carmagnole* et leurs oreilles ne sont offensées que par les cantiques et les litanies. Peu leur importe que, dans les bas-fonds révolutionnaires, on distribue les balles de l’émeute : ils feignent de craindre seulement les grains du chapelet. . .

“ Non, non, il n’avait pas tort, le moine au verbe âpre et fougueux qui, dans l’effroyable catastrophe d’il y a quatre ans, nous montrait un signe, un ordre du Ciel. Dans une troupe de soldats qu’on décime pour les punir d’une rébellion, ce sont souvent les moins coupables qui sont désignés pour la mort. Mais, ici, ce furent les victimes les plus innocentes qui furent frappées. Dieu seul sait pourquoi. Inclignons-nous devant le mystère et méditons !

“ Quand est tombée sur nous la cendre de ce bûcher où tant de chrétiennes avaient été surprises et dévorées par les flammes, avons-nous assez sévèrement médité sur nous-mêmes, dans notre deuil ? Avons-nous alors songé à nos fautes personnelles et collectives, dans un sentiment de pénitence ? Nous sommes-nous dit qu’aucune société humaine ne pouvait durer sans les vertus dont brûlaient ces âmes envolées au ciel ?

“ O martyres, qui êtes près de Dieu, priez-le pour la France afin qu’il nous rende la foi et l’esprit de sacrifice ! ”

La variole

La variole s'est déclarée à Saint-Rémi, comté de Napierville, au Bic, comté de Rimouski, et à Calumet Island, comté de Pontiac.

La provenance de chacune de ces éclosions est distincte : Duluth, Minnesota, pour Saint-Rémi ; Blaine River, Michigan, pour Bic ; et Sudbury, Ontario, pour Calumet Island.

Ces éclosions étaient attendues. Depuis la guerre de Cuba, la variole n'a pas cessé de s'étendre aux Etats-Unis. Les rapports officiels donnent, pour la période commençant le 28 décembre 1900 et finissant le 8 février 1901, le total de 4,359 cas rapportés, avec 55 décès. L'année dernière, durant la même période, on avait enregistré 2,025 cas et 67 décès. L'épidémie ne paraît avoir aucune tendance à diminuer, et elle prend des proportions sérieuses, comme l'indique ce chiffre de 4,359 cas en cinq semaines.

L'épidémie est à l'heure qu'il est disséminée aux quatre coins du territoire américain. La table des statistiques porte le nom de 42 états de l'Union. Dans certains de ces états, le nombre des cas diminue ou est restreint : Californie, un cas ; Indiana, un cas ; Iowa, 3 cas ; Massachusetts, 3 cas. Dans d'autres au contraire, il augmente dans des proportions alarmantes : Kansas, 294 cas ; Oklahoma, 690 cas ; Wisconsin, 299 cas. On signale l'existence de la variole à 38 endroits différents de l'état de Michigan. La ville de New-York a possédé en janvier 80 variolés, et Manchester, dans le New-Hampshire, 172. Et cela pas plus tard que le 26 janvier dernier.

Outre le danger du côté des Etats-Unis, la variole existe dans l'Ontario, et elle sévirait aussi dans le Nouveau-Brunswick, s'il faut en croire les journaux, car cette dernière province ne nous envoie pas de notification officielle depuis longtemps.

Aux Etats-Unis comme à l'Ontario, les autorités signalent, encore cette année, comme principale cause de l'extension de la maladie, le fait qu'elle n'est pas reconnue, ou, du moins, n'est reconnue que lorsque la dissémination est devenue si grande que l'on ne peut plus s'empêcher d'admettre que l'on s'est mépris sur la nature de la maladie (1).

(1) Reproduit du Bulletin sanitaire.

Cuba a donné aux Etats-Unis la variole, qu'ils ne convoitaient pas, mais qu'ils n'ont point volée.

Un sermon où l'on ne dort pas !

Dans la prairie l'herbe est mûre, le soleil brûle. La fauchaison est commencée, chacun y court.

Mais voici le dimanche, jour de repos pour le peuple chrétien qui aime et sert le bon Dieu. Chacun prend le chemin de l'église, et tous de se dire que l'attention se soutiendra difficilement pendant le sermon. L'évangile terminé, M. le curé ne monte pas en chaire, et l'on conçoit la douce espérance qu'il n'y aura, ce jour-là après tant de fatigués, ni prône ni discours. Tout à coup, grand désappointement : M. le curé annonce un sermon en quatre points contre les violateurs de la sanctification du dimanche. Aussitôt, chacun cherche le position qui lui rendra le sommeil facile. Elle n'était pas encore trouvée que déjà les quatre points si redoutés étaient exposés.

Pour celui qui n'observe pas le dimanche :

Le matin pas de messe,

Le soir ivresse,

Le lendemain paresse,

Jamais richesse !

L'opportune concision du sermon, la rime à défaut de mesure, et surtout la vérité des pensées, provoquèrent dans l'auditoire un sourire approbateur, et le *Credo* fut chanté à pleine poitrine. Sur le soir, une femme en pleurs, dont le mari n'avait pas quitté le cabaret depuis le matin, entendait son obligeante voisine répondre à ses plaintes : *Le matin pas de messe, le soir ivresse*

Réforme de l'orthographe et de la syntaxe

Le ministre de l'instruction publique vient de prendre un arrêté rendant exécutoires, à partir de ce jour, celles des réformes dans la syntaxe et l'orthographe, sur lesquelles le conseil supérieur de l'instruction publique et l'Académie française s'étaient mis d'accord.

L'arrêté ministériel qui est publié au *Journal Officiel* est ainsi conçu :

Article 1er. — Dans les examens ou concours dépendant du ministère de l'instruction publique, qui comportent des épreuves spéciales d'orthographe, il ne sera pas compté de fautes aux candidats pour avoir usé des tolérances indiquées dans la liste annexée au présent arrêté.

La même disposition est applicable au jugement des diverses compositions rédigées en langue française, dans les examens ou concours dépendant du ministère de l'instruction publique qui ne comportent pas une épreuve spéciale d'orthographe.

Art. 2. — L'arrêté du 31 juillet 1900 est rapporté.

Voici la liste complète des réformes annexées à cet arrêté :

Substantifs

Pluriel ou singulier. — Dans toutes les constructions où le sens permet de comprendre le substantif complément aussi bien au singulier qu'au pluriel, on tolérera l'emploi de l'un ou l'autre nombre. Ex. : Des habits de femme ou de femmes, — des confitures de groseille ou de groseilles ; — des prêtres en bonnet carré ou en bonnets carrés ; — ils ont ôté leur chapeau ou leurs chapeaux.

Substantifs des deux genres

1. Aigle. — L'usage actuel donne à ce substantif le genre masculin, sauf dans le cas où il désigne des enseignes. Ex. : les aigles romaines.

2. Amour, orgue. — L'usage actuel donne à ces deux mots le genre masculin ou singulier. Au pluriel, on tolérera indifféremment le genre masculin ou le genre féminin. Ex. : les grandes orgues ; — un des plus beaux orgues ; — des folles amours, des amours tardifs.

3. Délice et délices sont, en réalité, deux mots différents. Le premier est d'un usage rare et un peu recherché. Il est inutile de s'en occuper dans l'enseignement élémentaire et dans les exercices.

4. Automne, enfant. — Ces deux mots étant des deux genres, il est inutile de s'en occuper particulièrement. Il en est de même de tous les substantifs qui sont indifféremment des deux genres.

5. Gens, orge. — On tolérera, dans toutes les constructions,

l'accord de l'adjectif au féminin avec le mot *gens*. Ex. : instruits ou instruites par l'expérience, les vieilles gens sont soupçonneux ou soupçonneuses. On tolérera l'emploi du mot *orge* au féminin sans exceptions : *orge carrée, orge mondée orge perlée*.

6. Hymne. — Il n'y a pas de raison suffisante pour donner à ce mot deux sens différents suivant qu'il est employé au masculin ou au féminin. On tolérera les deux genres aussi bien pour les chants nationaux que pour les chants religieux. Ex. : un bel hymne ou une belle hymne.

7. Pâques. — On tolérera l'emploi de ce mot au féminin aussi bien pour désigner une date que la fête religieuse. Ex. : à Pâques prochain ou à Pâques prochaines.

Pluriel des substantifs

Pluriel des noms propres. — La plus grande obscurité régnant dans les règles et les exceptions enseignées dans les grammaires, on tolérera dans tous les cas que les noms propres précédés de l'article pluriel prennent la marque du pluriel : *les Corneilles* comme *les Gracques* ; *des Virgiles* (exemplaires) comme *des Virgiles* (éditions.)

Il en sera de même pour les noms propres de personnes désignant les œuvres de ces personnes. Ex. : des Meissoniers.

Pluriel des noms empruntés à d'autres langues. — Lorsque ces mots sont tout à fait entrés dans la langue française, on tolérera que le pluriel soit formé suivant la règle générale. Ex. : des exéats comme des déficits.

Noms composés

Noms composés. — Les mêmes noms composés se rencontrent aujourd'hui tantôt avec le trait d'union, tantôt sans trait d'union. Il est inutile de fatiguer les enfants à apprendre des contradictions que rien ne justifie. L'absence de trait d'union dans l'expression *pomme de terre* n'empêche pas cette expression de former un véritable mot composé aussi bien que *chef d'œuvre*, par exemple. Ces mots pourront toujours s'écrire sans trait d'union.

(à suivre)

Nationalisme. Catholicisme. Révolution.

C'est le titre d'un livre qui paraîtra la semaine prochaine. L'auteur, M. Charles Maignen (1), prêtre des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, s'est fait connaître en Amérique, comme en Europe, de tout le public qui s'intéresse aux questions religieuses actuelles, par son livre : *Le Père Hecker est-il un saint ?* sitôt suivi de l'Encyclique sur l'Américanisme.

Ces trois mots : NATIONALISME, CATHOLICISME, RÉVOLUTION, marquent les trois grandes forces en lutte à l'heure actuelle dans notre France : la Révolution, que l'on verra sous peu s'ensevelir dans son triomphe ; le Nationalisme, ou l'esprit national, qui essaie de se dégager des étreintes de la Révolution pour ne point périr avec elle ; le Catholicisme, où la France, après avoir vomie le poison révolutionnaire, doit aller reprendre la vie qu'à son origine elle a reçue de lui.

Plusieurs chapitres de ce livre ont été publiés dans le journal *La Vérité*. Beaucoup d'autres, inédits, mettent la pensée de l'auteur dans un plus grand jour. Les événements qui se précipitent depuis quelques mois, et qui se précipiteront encore, lui ont permis de parler plus haut et plus clair.

Le Drapeau

Les progrès de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus sont un des grands événements religieux du dix-neuvième siècle. Ils

1. Voici comment M. Ch. Maignen annonce son livre dans *La Vérité* :

((Nous avons réuni, en un volume, qui paraîtra cette semaine à la librairie Victor Retaux, les articles publiés jusqu'à ce jour sur le *Nationalisme et le Catholicisme*. A ces articles nous en avons joint d'autres, parus dans *La Vérité* en 1893, 1894, 1897, et 1898, sous les pseudonymes de Charles de Sainte-Marie ou de Martel.

A ces fruits d'une collaboration de huit années au journal *La Vérité*, nous avons ajouté diverses études sur : Le Pouvoir de l'Eglise en matière civile. — La Religion d'Etat. — La Vraie tolérance. — La Revision du *Syllabus*. — Un faux concept de la Papauté. — La meilleure forme de gouvernement d'après saint Thomas d'Aquin. — La Souveraineté d'après Suarez. — La Papauté et la Démocratie. — La Démocratie d'après saint Thomas d'Aquin et Aristote. — La Démocratie sous la royauté, etc.

Puisse les martyrs de la Révolution, sous la protection desquels nous avons placé ce livre, lui faire produire quelque bien !)

marquent le commencement de la réalisation des paroles écrites par la Bienheureuse Marguerite-Marie, le 17 juin 1689 : " Il régnera, cet aimable Cœur, malgré Satan et ses suppôts. "

L'un des caractères du triomphe du Sacré-Cœur nous est indiqué dans le même écrit de la Bienheureuse, publié pour la première fois en 1867 :

" Il (le Sacré-Cœur) désire, ce me semble, entrer avec pompe et magnificence dans la maison des princes et des rois, pour y être honoré autant qu'il y a été outragé, méprisé et humilié en sa Passion, et qu'il reçoive autant de plaisir de voir les grands de la terre abaissés et humiliés devant Lui, comme il a senti d'amertume de se voir anéanti à leurs pieds. . . "

Le chrétien sait que ces paroles ne s'imposent pas à sa foi, puisqu'il s'agit ici, non de la révélation divine confiée à l'Eglise, mais des révélations particulières accordées à une âme de choix ; mais il ne peut oublier non plus que ces mêmes paroles s'imposent à son respect et qu'il serait téméraire de les rejeter.

" Et voici, ajoute la Bienheureuse, les paroles que j'entendis sur ce sujet :

" Fais savoir au Fils aîné de mon Sacré-Cœur, — parlant de notre roi, — que, comme sa naissance temporelle a été obtenue par la dévotion aux mérites de ma sainte Enfance, de même il obtiendra sa naissance de grâce et de gloire éternelle par la consécration qu'il fera de lui-même à mon Cœur adorable, qui veut triompher du sien, et par son entremise, de celui des grands de la terre. Il veut régner dans son palais, être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes, pour les rendre victorieuses de tous ses ennemis, en abattant à ses pieds ces têtes orgueilleuses et superbes pour le rendre triomphant de tous les ennemis de la Sainte Eglise. "

Nous l'avons dit plus haut, les promesses et les demandes divines ne s'adressaient pas seulement à Louis XIV. En lui et au-dessus de lui, elles s'adressaient au " Fils aîné du Sacré-Cœur, " c'est-à-dire au prince qui méritera ce titre en accomplissant ce que demande Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ce sont les princes, ce sont les rois qu'Il veut abaisser devant sa puissance et dans les palais desquels Il veut régner.

Qui n'admira comment cette dévotion au Sacré-Cœur venait confondre le gallicanisme et après lui l'esprit moderne, si jaloux

dé séparer l'Eglise de l'Etat et d'élever l'autorité civile au-dessus de l'autorité religieuse ?

Le signe visible, le symbole de l'union entre la religion et la patrie, n'est-ce pas cette image du Sacré-Cœur peinte sur le drapeau et dans les armes de France ?

Aussi, M. l'abbé Lemire est-il resté fidèle aux principes de la société moderne dont il se réclame, quand il a déclaré à Bourges que si une proposition venait à être déposée à la Chambre des députés, en faveur du drapeau du Sacré-Cœur, il parlerait contre.

Mais cela n'empêchera pas la divine demande et le désir de tous les catholiques d'être un jour entendus. Interrogeons l'histoire ; elle nous dira par quels moyens ce grand acte de la foi nationale pourra être accompli.

Ce sont les Vendéens qui ont arboré les premiers, sur le champ de bataille, l'image du Sacré-Cœur.

Ce sont leurs descendants directs (1), les *volontaires de l'Ouest* qui, le premier vendredi de décembre 1870, déployèrent sur le champ de bataille de Loigny la bannière du Sacré-Cœur, brodée par les Visitandines de Paray-le-Monial.

Depuis ce jour, l'idée de placer l'image du Sacré-Cœur sur nos drapeaux s'est propagée parmi les catholiques de France.

Seuls, les partisans attardés du libéralisme catholique y sont opposés. Quant aux pouvoirs publics, ils feignent de voir un emblème séditionnel dans le drapeau orné de l'image du Sacré-Cœur.

Nous croyons qu'une question de ce genre ne sera résolue, ni par des dissertations, ni par le vote des assemblées politiques.

C'est sur le champ de bataille que doit se résoudre, plus que toute autre, cette question du drapeau qui a fait échouer, en 1872, la restauration monarchique. Quelle qu'en soit la forme et la couleur, de quelque emblème qu'on le voie revêtu, tous les vrais Français se rallieront au drapeau qui leur rendra l'honneur, la foi, la vraie liberté et les provinces perdues.

La France avait un drapeau, quand Jeanne d'Arc reçut de Dieu sa mission libératrice. Saint Louis l'avait porté à Taillebourg. Il avait été aux croisades. Il rappelait les plus belles époques de la chevalerie française.

Ce n'est pas lui cependant qui devait être l'étendard de Jeanne ;

Dieu lui en donna un, en lui révélant par la voix de l'archange, la forme et la couleur de sa bannière. L'étendard de la Vierge guerrière fut blanc comme les lis; ces fleurs mystiques, symbole de la France chrétienne, étaient brodées dans ses plis.

Et Jeanne aima sa bannière quarante fois plus que son épée.

Le comte de Chambord a emporté dans la tombe le drapeau sans tache de ses aïeux. La Révolution sociale s'avance avec le drapeau rouge, déjà suivi du drapeau noir de l'anarchie.

La France qui refusa, en 1872, le drapeau de Henri IV. subirait-elle celui de la sociale ?

Le drapeau tricolore disparaîtra-t-il avec l'armée, avec l'idée même de patrie ?

Il eut ses gloires et fut porté sur les champs de bataille par des mains loyales; mais il date de 1789, et quand la société qu'il représente, quand la civilisation dont il est le symbole auront sombré dans la tempête du "grand soir" socialiste, pourquoi revivrait-il et deviendrait-il le symbole d'un régime nouveau ?

Sur ce sujet comme sur d'autres, nous ne voulons point risquer des conclusions hâtives.

La raison et la foi nous permettent d'affirmer que si la société doit rentrer dans l'ordre, si la France doit être sauvée, ce sera par un retour complet et sans réserve à l'observation de la loi de Dieu, à la profession publique de la foi catholique.

Nous pouvons discerner, dès maintenant, les symptômes de ce retour des individus et des peuples vers la foi.

Mais la distance qui reste à franchir pour atteindre le but est immense et nul ne peut prévoir quelles étapes douloureuses y conduiront.

L'expiation est la loi de l'histoire et le plan de la Providence n'en dispense pas plus les peuples que les individus; elle est donc, à la fois, inévitable et nécessaire; il faut que la France s'y prépare... (1).

L'archiduc François-Ferdinand d'Autriche

Il existe en Autriche une " Association scolaire " dont le but est d'assurer aux enfants catholiques les bienfaits de l'éducation

(1) S. R. de Cambrai.

et de l'instruction religieuses, et qui compte 46, 000 membres appartenant à toutes les classes sociales. Elle est placée sous la protection de l'archiduc François-Ferdinand, neveu de l'empereur et héritier du trône. Dernièrement, une députation de l'association est venue remercier ce prince des témoignages de bienveillance et de sympathie qu'il se plaît à donner à cette œuvre, si nécessaire aujourd'hui.

L'archiduc François-Ferdinand a répondu que depuis longtemps il avait suivi avec le plus vif plaisir l'action bienfaisante de cette belle œuvre catholique et patriotique. Il a ajouté que cette action prenait d'autant plus d'importance en présence du mouvement anticatholique entrepris avec le mot d'ordre *Los von Rom* par des groupes nationalistes allemands, mouvement que l'on ne saurait assez vivement combattre. L'archiduc a loué les membres de l'œuvre d'être parmi ceux qui combattent ces tendances, et a finalement assuré la députation qu'il comptait devenir un protecteur efficace et réel de l'œuvre, laquelle, dans toutes les questions et difficultés graves, pouvait compter sur lui.

Ces paroles ont été recueillies et publiées, avec l'autorisation du prince, dans les journaux allemands. Elles ont motivé une interpellation violente au Parlement autrichien. Elles ont aussi soulevé les colères de la presse anticatholique favorable à l'Allemagne, qui est, en Autriche, dans les mains des financiers juifs. On a vu là le fond de la pensée de ceux qui poussent à l'union avec l'Allemagne, et travaillent, d'après les inspirations des loges, à ruiner le catholicisme en Autriche.

Fête de Notre-Dame du Sacré-Cœur à Sillery

Vendredi dernier, 31 mai, les Religieuses de Jésus-Marie ouvraient les portes de leur nouveau Sanctuaire à tous ceux qui, dévoués à la Vierge du Sacré-Cœur, désiraient y célébrer sa touchante et pieuse fête. Tous ceux qui ont pu répondre aux désirs et à l'invitation de ces dames en ont remporté le plus ravissant des souvenirs. Rien ne manquait pour faire de cette journée un vrai jour de paradis. Je me trompe, le ciel était gris, les nuages, épais de pleurs et de noir, mais qu'importe l'absence du soleil, quand on a les splendeurs de l'électricité pour clartés et flambeaux ! La Grand'Messe a été d'un succès remarquable ;

la musique est de Monsieur A. Dessane, notre sympathique artiste français qui a laissé au Canada tant d'œuvres qui honorent sa mémoire et son nom.

Le sermon de circonstance a été donné par le Rév. P. Guillaume, missionnaire du Sacré-Cœur.

A quatre heures de l'après-midi, eut lieu la touchante cérémonie de l'offrande de mai à Notre-Dame du Sacré-Cœur. Monsieur l'abbé Rouleau Principal de l'Ecole Normale a fait, avec une rare éloquence, le sermon de circonstance.

On a remarqué aux différents offices de la journée la présence du Révèrend Père Field, Supérieur des Pères Missionnaires du Sacré-Cœur, lequel a bien voulu passer, avec toute la petite colonie française, la fête de Notre-Dame au Sanctuaire qui a tant d'analogie et de ressemblance avec celui de Notre-Dame du Sacré-Cœur à Issoudun d'où nous sont venus ces Révèrends Pères.

Le chant était pur et suave comme celui des anges, le temple d'une céleste beauté, et le blanc costume de ces 150 enfants donnait à l'ensemble un effet saisissant. Nous sommes heureux d'avoir pu être témoin de cette fête inoubliable et nous demandons instamment à *Notre-Dame du Sacré-Cœur* de ne pas nous oublier au jour où un nouvel organe s'inaugurera dans son gracieux Sanctuaire.

Calendrier

9	DIM.	b	II apr. Pent. Dim. dans l'oct. Solennité de la Fête-Dieu. <i>Kyr.</i> 2 ton. II Vép., mém. du dim. seulement.
10	Lundi	b	De l'octave.
11	Mardi	r	S. Bernabé, ap., <i>abl. maj.</i>
12	Mercur.	b	S. Jean de S. Facond, conf. (S. Nazaire, fête patron. de S. G. [Mgr l'Archevêque.]
13	Jeudi	b	Octave de la Fête-Dieu.
14	Vend.	b	Sacré-Cœur de Jésus, <i>abl. 1 cl.</i>
15	Samd.	b	S. Bède, confesseur et docteur. (27 mai.)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Lourdes, Saint-Sauveur, le 9 ; à Saint-Jean Deschaillons, le 10 ; à Saint-Honoré, le 11 ; à Saint-Isidore, le 12 ; à Saint-Théophile, le 13 ; à Saint-Ubald, le 14 :

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Qué.